

La Suisse officielle et les mesures qu'elle a prises pendant la guerre : rapports (auto-)critiques et actions désintéressées

Autor(en): **Böschenstein, Hermann**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **22 (1995)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-912179>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

passé

commémorative. D'autant plus que non seulement celles-ci ont vu le jour grâce au forceps, mais encore elles ont été accompagnées de diverses péripéties politiques. C'est ainsi que le parti socialiste s'est plaint que, lors de la session spéciale, seuls les membres des partis bourgeois avaient droit à la parole et a vite organisé sa propre manifestation.

Malgré tout, ces manifestations commémoratives ont au moins un avantage: elles empêchent que la Suisse entre dans l'histoire comme le pays qui a, en 1989, commémoré le début de la guerre en organisant des manifestations en souvenir de la mobilisation, mais qui a «oublié» de commémorer la fin de la guerre. ■

La Suisse officielle et les mesures qu'elle a prises pendant la guerre

Rapports (auto-)critiques et actions désintéressées

Pendant la guerre déjà et immédiatement après, nos autorités ont débattu des mesures qu'elles avaient elles-mêmes prises. Les prestations humanitaires «illégalles» de certains serviteurs de l'Etat n'ont cependant été reconnues d'une manière convenable que beaucoup plus tard et non sans hésitation.

Pour la Suisse aussi, la fin de la guerre a été un immense soulagement, mais pas une surprise. Stalingrad avait marqué un tournant même si, vu le comportement imprévisible de Hitler, il n'était pas du tout certain que

daient en outre possibles un contrôle permanent et, le cas échéant, la critique.

Rapports exhaustifs

A la fin de la guerre, on a ressenti le besoin de disposer, dans tous les domaines de la politique de la Confédération, de rapports exhaustifs sur les mesures d'exception; on voulait tirer les leçons des expériences faites. Tout d'abord, il y avait le service actif dans l'armée. On a attendu avec impatience le rapport du général. Les rapports des principaux services – chef de l'état-major, adjudant du général, chefs d'arme – ont été publiés simultanément.

Le rapport du général critiquait parfois sévèrement le Conseil fédéral, avec lequel le commandant en chef de l'armée avait des discussions, notamment en ce qui concerne les troupes qu'il fallait mobiliser à un moment donné. Pour le général, c'étaient les considérations militaires et stratégiques qui l'emportaient; pour le Conseil fédéral, des considérations d'ordre financier et économique, parfois même politique, jouaient un rôle. Il ne fallait pas en demander

trop à des soldats de milice, faute de quoi une lassitude générale à l'égard du service militaire risquait d'envahir l'armée. C'était un secret de Polichinelle qu'il y avait des tensions entre le Commandement de l'armée et le Département militaire. Le Conseil fédéral a été obligé de répondre au général dans un contre-rapport. Etant donné la popularité du général, il l'a fait d'une manière très diplomatique.

Au sujet de la presse et de la radio, Max Nef, rédacteur à la «Neue Zürcher Zeitung», a établi avec compétence un rapport où sont expliquées les restrictions apportées à la liberté de la presse. Il y a eu relativement peu d'interdictions et de saisies, ce à quoi les services officiels du régime nazi ont répondu par des propos haineux et des menaces contre la liberté de la presse en Suisse.

L'économie de guerre a présenté un rapport volumineux. Elle avait fonctionné d'une manière remarquable. Le rationnement des denrées alimentaires et des carburants a été exemplaire.

Le chapitre délicat de la politique en matière d'asile et de réfugiés a été confié à un conseiller d'Etat libéral de Bâle. Sa franche critique de la manière dont les juifs persécutés ont été traités par la police des étrangers a provoqué une réponse du grand responsable, le conseiller fédéral von Steiger, qui n'a cependant pas réussi à justifier d'une manière convaincante une pratique discutabile du point de vue humanitaire.

Réhabilitation tardive

Même dans un pays neutre, les années de guerre ont été l'occasion de nombreuses actions courageuses, qui sont généralement restées inconnues. De la paysanne, qui a dû s'occuper seule de la ferme, de la maison et des enfants, aux nombreux travailleurs qui ont accepté de faire des heures supplémentaires. Les fonctionnaires qui, n'obéissant qu'à leur conscience, se sont opposés à une réglementation discutabile constituent un cas à part. Citons comme exemples parmi beaucoup d'autres Carl Lutz, Consul général, qui a été réhabilité tardivement, et Paul Grüniger, commandant de la police de Saint-Gall, qui n'a malheureusement jamais été complètement réhabilité.

Lutz a procuré à des milliers de juifs, qui étaient à la merci des sbires nazis, une carte d'identité qui leur a évité d'être transportés dans un camp d'extermination. Grüniger a permis à des réfugiés de franchir la frontière salvatrice. Sur ordre de Berne, il a été licencié sans toucher de retraite et a fini misérablement. ■

*Hermann Böschstein**

ce petit pays qu'il détestait serait épargné par une attaque par surprise.

Lorsque la guerre a éclaté, l'Assemblée fédérale a donné au Conseil fédéral les pleins pouvoirs, qui avaient pour effet de suspendre partiellement la Constitution. Les compétences du gouvernement suisse étaient cependant beaucoup plus limitées que pendant la Première Guerre mondiale. Malgré cela, l'exécutif et le législatif étaient d'accord sur le fait qu'il fallait réduire et abroger les pleins pouvoirs le plus tôt possible. Les rapports fournis périodiquement ren-

*Hermann Böschstein a été correspondant du «Basler Nachrichten» à Berlin et a été expulsé par les nazis en 1937. Après des séjours à Paris et à Londres, il a été correspondant accrédité au Palais fédéral de 1953 à 1984.